



## Proposition d'une transaction pour éviter les prud'hommes

Par **ak31**, le **20/07/2013** à **12:00**

Bjr à tous,

j' ai été licencié pour faute grave avec mise a pied conservatoire depuis 4 jours.

je vais chercher mon solde de tout compte, ainsi que les attenstations pole emploi et mon employeur me propose une transaction.

- 4 mois de salaires

je comptais deja aller aux prudhommes pour contester car ces motifs sont totalement faux. Maintenant je me pose la question de savoir si je ferais pas mieux d'accepter sa proposition pour eviter les frais d'avocat,ou autres...je suis vraiment à cours d 'argent.

Merci de vos reponses

Par **DSO**, le **20/07/2013** à **13:56**

Bonjour,

Il vous a déjà été répondu sur ce sujet...

Cordialement,

Par **Lag0**, le **20/07/2013 à 23:00**

Bonjour,

Effectivement, réponse a été donnée dans une autre discussion où vous indiquiez avoir 6 mois d'ancienneté.

Je vous ai répondu qu'avec une procédure, vu votre ancienneté, vous n'obtiendriez certainement pas autant que ces 4 mois de salaires proposés en transaction.

Vous sembliez alors vouloir tout de même partir en procédure, même pour obtenir moins...